

## **DÉCISION DU MAIRE**

Décision N° 42-2023	MOYENS GENERAUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
	Travaux de rénovation et de création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité
	Acte spécial n° 1 au marché n° 2021-28, lot 1 : Terrassement/VRD, confié à la société BLANLOEIL (44)

## Le Maire,

VU le Code de la commande publique;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision du Maire n° 29-2022 relative à l'attribution du marché de travaux n° 2021-28 ;

CONSIDERANT la demande déposée par l'entreprise BLANLOEIL en date du 30 mars 2023, de sous-traiter la prestation de signalisation horizontale et verticale prévue au lot 1 du marché n° 2021-28, à la société ESVIA NANTES SUD, 8 rue du Patis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE ;

CONSIDERANT que cette demande doit faire l'objet d'un acte spécial soumis à l'acceptation du Maître d'ouvrage, ainsi que l'agrément de ses conditions de paiement ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier;

## Prend la décision suivante :

- Article 1. APPROUVE la passation d'un acte spécial n° 1 à l'acte d'engagement du marché public de travaux n° 2021-28, destiné à la rénovation et la création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité, confié à la société BLANLOEIL, 16 rue des Ajoncs, parc industriel de Tabari, BP 49423, 44190 CLISSON.
- Article 2. ACCEPTE que la société BLANLOEIL sous-traite la prestation de signalisation horizontale et verticale, à la société ESVIA NANTES SUD, 8 rue du Patis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE ;
- Article 3. PREND ACTE que le montant maximum sous-traité est arrêté à la somme de 3 748,80 €HT, avec paiement direct au sous-traitant et auto liquidation de la TVA (TVA due par le titulaire).
- Article 4. CHARGE le Pôle "Moyens Généraux", le Service "Patrimoine", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 4 avril 2023

Par délégation du Conseil Municipal, Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le 11.4 AVR. 2023

<sup>le</sup> 18 AVR. 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte:

Travaux de rénovation et de création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité - Acte spécial n. 1 au lot 1 : terrassement /VRD

Date de transmission de l'acte

14/04/2023

Date de réception de l'accusé 14/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte :

DEC42-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

044-214400434-20230404-DEC42-2023-CC

Date de décision :

04/04/2023

Acte transmis par :

Florence GROLIER

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)